

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 5 (1913)
Heft: 10

Rubrik: Congrès et conférences

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

salaires par l'afflux de leur travail offert à prix réduit.

Le placement syndical est bien, à tout prendre, le seul qui donne satisfaction. Sans doute il n'est pas organisé partout, et la dispersion, en multiples syndicats, des ouvriers d'une profession raréfie quelque peu l'offre de travail. L'antagonisme néfaste qui divise, trop souvent, hélas ! patrons et ouvriers, sert mal les rapports nécessaires des deux parties sur ce terrain. Mais il faut perfectionner l'institution, la soustraire aux différends professionnels. De multiples abus la desservent au regard des patrons : par exemple le tour de rôle, fréquemment en usage, qui consiste à imposer à l'employeur en quête d'un ouvrier le premier inscrit sur le registre d'embauche, sans tenir compte des aptitudes spéciales demandées.

Il faut surtout — et ceci est une œuvre de longue haleine — amener au syndicat la presque totalité des ouvriers pour que s'élargisse le marché du travail et que se précisent davantage les services du placement syndical.

Qu'arrive-t-il, dans beaucoup de professions, celles précisément, comme l'alimentation, où le placement est de première importance ? C'est que une bonne partie des ouvriers ne va au syndicat que pour s'y procurer du travail. Une fois placés ils négligent réunions et paiement des cotisations. Et ainsi se forme, autour de ces syndicats, aux effectifs flottants, comme une masse d'irréguliers du travail, clients attitrés du bureau de placement.

Si, à la faveur de la propagande recommandée par les congrès, comprenant mieux son rôle de protection ouvrière, le syndicat englobe non plus des seuls quémandeurs de travail, tièdes syndiqués, mais l'immense majorité des membres de la corporation, dédaigneux des ridicules épithètes de rouges et de jaunes, le placement sera naturellement organisé, et les patrons viendront au bureau ouvrier qui pourra adapter en connaissance de cause l'offre à la demande.

Par un accord loyal des syndicats patronaux et ouvriers serait facilement solutionnée la question du placement. Aux uns et aux autres il appartient de faire un pas en avant dans la voie des concessions, pour étudier de concert les moyens pratiques d'y arriver. Ce serait une trêve bienfaisante dans la triste lutte des intérêts et une utile compréhension du véritable rôle du syndicat.

G. Laurens.

Pour la jeunesse.

La fondation de la Société suisse d'utilité publique « Pour la Jeunesse », présidée par M. le conseiller fédéral Hoffmann, s'est occupée avec succès, l'an dernier, de la vente de cartes et de

timbres de Noël. La plus grande partie de la recette, qui s'est élevée à fr. 124,000, a été répartie entre les organisations locales et cantonales, pour être consacrée à la lutte contre la tuberculose. On s'est beaucoup occupé, ces dernières années, de la question de la tuberculose. On ne fera pourtant jamais assez, si l'on songe que le nombre de ceux qui meurent de la tuberculose à la fleur de l'âge, est plus élevé que le nombre de ceux qui succombent à toutes les autres maladies prises ensemble.

Voilà pourquoi le conseil de fondation a décidé, cette année-ci encore, d'affecter le produit de la vente des cartes et timbres à la lutte contre la tuberculose.

Grâce à la complaisance du département et de la direction des postes, la fondation peut mettre en vente cette année des timbres quasi-officiels, qui, vendus au prix de 10 centimes, auront une valeur d'affranchissement de 5 centimes.

Le timbre ne peut être employé que dans le service interne de la Suisse, et sera valable du 1^{er} décembre au 28 février.

Pendant le mois de décembre, la vente se fera par les soins des bureaux de poste et des organisations privées de la fondation.

On vendra, outre les timbres, deux séries de cartes de félicitations à l'occasion des fêtes de Noël et de Nouvel-An.

Le siège central de vente se trouve à Zurich, au secrétariat suisse pour la lutte contre la tuberculose, Untere Zäune 11.

Dans plusieurs endroits la vente se fera par l'intermédiaire de secrétaires cantonaux ou communaux. Partout où elle le peut, la fondation confie à un secrétaire local le soin d'organiser la vente.

La fondation espère que la Suisse tout entière bénéficiera de son initiative, étant donné que la plus grande partie des sommes restera dans les cantons où elles auront été recueillies.

Le conseil de fondation, composé de personnalités marquantes de Suisse, prie les collaborateurs d'apporter à leur tâche tout le zèle et tout le dévouement dont ils sont capables, ceci afin de faciliter la vente des timbres et cartes.



Congrès et conférences.

Le congrès des ouvriers bouchers, charcutiers et tripiers.

Le congrès des ouvriers bouchers, charcutiers et tripiers, s'est tenu à Genève, le dimanche 14 décembre, au Café Roullier, rue Rousseau 15.

Le congrès s'est ouvert à 9 h. 1/2 du matin, sous la présidence du camarade Cevey, de la section de Genève, avec l'ordre du jour suivant : 1. Appel des délégués ; 2. Les rapports avec la fédération française de l'alimentation, pour obtenir l'organisation des ouvriers des départements

limitrophes français (proposition de la section de Genève); 3. la législation fédérale des arts et métiers; rapporteur: Jean Sigg, conseiller national; 4. les moyens de propager à employer pour l'organisation des ouvriers bouchers, charcutiers et tripiers (rapport de la section de Genève); 5. création de bureaux de placement: (proposition section Rheinfelden); 6. réglementation des heures de travail et fixation d'un minimum de salaires (proposition Rheinfelden); 7. divers.

Il est donc procédé à l'appel; 22 délégués représentant 13 organisations, Lugano, Glaris et Sion, sont excusés. Rheinfelden avait annoncé 2 délégués qui ne sont pas présents.

Le président prononce une allocution remerciant les délégués d'avoir répondu à l'appel de Genève qui organise le premier congrès des ouvriers bouchers, charcutiers et tripiers de toute la Suisse et exprime qu'il en sortira un travail fécond pour l'amélioration des conditions de la corporation dans toute la Suisse.

2. Le camarade Nicolet expose la question et après une longue discussion, à laquelle prennent part plusieurs camarades, entre autres le camarade Viret qui ne croit pas à l'efficacité d'une entente avec la fédération française, le camarade Nicolet dépose la résolution suivante, qui est adoptée à la majorité: « Le comité central est chargé de trouver les voies et moyens pour arriver à une entente avec la fédération française, pour arriver à changer l'état de choses existant.

3. Loi sur les arts et métiers. Jean Sigg, conseiller national, traite la question de main de maître, il encourage les camarades à fortifier toujours de plus en plus leur organisation pour arracher au patronat les améliorations indispensables à la classe ouvrière, Nicolet soumet une résolution qui est adoptée à l'unanimité. « Le congrès de Genève des bouchers de toute la Suisse demande à l'Union suisse des fédérations syndicales de demander au Conseil fédéral l'élaboration rapide d'une loi réglant les conditions de travail dans les arts et métiers.

4. Viret traite le point de la propagande à faire, propagande par le journal, propagande par conférences et propagande individuelle la meilleure. Un autre camarade propose aussi le traitement humanitaire et l'éducation à faire des apprentis; le camarade Nicolet fait aussi ressortir que le but du congrès doit être d'engager le comité central à faire des conférences et assemblées dans toutes les villes de la Suisse où les bouchers sont seulement réunis en société au lieu de faire partie de la fédération. Adopté à l'unanimité.

5. Le point de création de bureaux de placement est adopté à l'unanimité par la résolution suivante: Les sections d'ouvriers bouchers, charcutiers et tripiers de la Suisse sont invitées à créer des bureaux de placement dans leur sein.

6. Après une discussion par différents camarades sur la question et l'impossibilité qu'il y a d'établir un tarif général pour toute la Suisse, la résolution suivante est votée par le congrès à l'unanimité: « Le congrès, d'accord avec la fixation d'un minimum de salaire et la réglementation des heures de travail, renvoie ces deux questions au comité central pour étude ».

7. Divers. — Le président fait ressortir, vu la bonne réussite de ce premier congrès des ouvriers bouchers, charcutiers et tripiers de la Suisse, qu'il serait bon que le comité central de la fédération convoque un congrès au moins tous les deux ans.

Viret, au nom du comité central, remercie les camarades de Genève de l'effort qu'ils ont fait tant pour développer leur organisation que pour le succès de ce congrès et espère que celui-ci portera ses fruits.

Après une discussion sur la loi sur les fabriques, Nicolet dépose la résolution suivante: « Le congrès pro-

teste contre l'exclusion des ouvriers bouchers, charcutiers et tripiers de la nouvelle loi sur les fabriques ».

Galséran, président de l'Union ouvrière, remercie les camarades du bon travail qu'ils on fait et les encourage à persévérer et à mettre en pratique les résolutions votées par le congrès. — Celui-ci est clos à 1 h. 30.

Ensuite a eu lieu un banquet offert par la section de Genève aux délégués et invités. En somme, bonne journée: une bonne impression se dégage de ce premier congrès qui a raffermi encore les liens déjà si solides de la grande famille ouvrière.



L'Assurance contre le chômage.

(Suite et fin).

Monsieur le Dr Hofmann a fort bien caractérisé le développement de l'assurance contre le chômage en Suisse dans le rapport que nous avons déjà cité et qu'il présenta à la Conférence de septembre 1910 à Paris.

« Celui qui, depuis une vingtaine d'années bientôt, suit avec intérêt ce développement de l'assurance-chômage, éprouve un sentiment curieux. Il est obligé de reconnaître que l'idée a marché infiniment moins rapidement qu'on ne se l'imaginait, et que son centre de gravité s'est porté vers un point que nul n'avait entrevu.

Il y a une vingtaine d'années, chacun s'attendait à un rapide développement de l'assurance communale contre le chômage. Comme deuxième degré de ce développement, on supputa l'assurance par les cantons, à laquelle aurait succédé rapidement une réglementation de cette question par la Confédération. Une année après, l'assurance syndicale contre le chômage avait fait de sensibles progrès et se dirigeait vers le premier plan de la scène. Mais relativement seulement, puisque le très intéressant rapport du Secrétariat ouvrier suisse sur le « Chômage et les Bourses du travail » déclarait qu'on ne pouvait pas se passer encore de l'assurance contre le chômage comme complément de l'assurance syndicale.

Aujourd'hui, c'est l'assurance syndicale contre le chômage qui tient la corde. Et cela est hors de conteste. Il faut avouer même qu'elle a résolu presque en se jouant un grand nombre de problèmes, véritables casse-tête pour les théoriciens et les praticiens. Les caisses professionnelles d'assurance contre le chômage ont su s'organiser de telle sorte que rien n'empêche plus les cantons, les communes et la Confédération de les subventionner.

Si nous voulions donner une image complète de ce qui se fait en Suisse pour combattre le chômage, il nous faudrait, à côté de l'assurance, parler encore des secours publics et privés organisés sous la forme d'offices de travail, de secours en nature, comme ils existent dans les colonies ouvrières, les chantiers de travail, les adresses-offices, les travaux décrétés quand le chômage bat son plein.